


Localisation prioritaire des commerces, services et équipements structurants
Requalification urbaine

-  Centralité métropolitaine
-  Centralités Sud Loire
-  Centralités intermédiaires
-  Centralités locales

Développer l'emploi et l'habitat en assurant la diversité sociale

-  Produire une offre nouvelle de logements diversifiée dont une part sociale.
Développer des espaces économiques d'intérêt local.

Améliorer l'accessibilité

-  Pôles d'échanges
-  Gares de proximité
-  Haltes supplémentaires possibles (liste non exhaustive)
-  Parcs relais d'agglomération en projet
-  Projets routiers
-  Projet de doublement de voie
-  Aménagement boulevard urbain du Gier
-  Requalifier l'A47 - RN88 et leurs abords
-  Aéroport

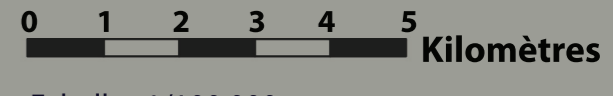
Structurer l'offre économique

-  Limiter les implantations de commerces aux pôles existants
- Mettre en oeuvre le référentiel des localisations des activités économiques par grandes familles :
 - Espaces stratégiques :*
 -  espaces stratégiques d'intérêt national et métropolitain
 -  espaces stratégiques d'intérêt Sud - Loire et départemental
 -  espaces de projet global et d'anticipation foncière
 -  principaux sites de Renouvellement Urbain (reconversion ou mutation)
 - Vocations dominantes :*
 -  pour l'accueil d'activités industrielles
 -  pour l'accueil d'activités industrielles et logistiques
 -  pour l'accueil d'activités de recherche ou de développement technologique
 -  pour l'accueil prioritaire des services aux entreprises
 - Autres indications :*
 -  Tissu aggloméré existant
 -  Enveloppe potentiellement urbanisable
 -  Liaisons vertes à préserver pour la biodiversité
 -  Limite du Parc Naturel Régional du Pilat
 -  Périmètre de la DTA
 -  Périmètre Scot

Scot Sud Loire
Orientations d'aménagement

Plan N°2
Scot approuvé le 3 février 2010
epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

Annay



Echelle : 1/100 000